



## COMMUNE DE LUTRY

### LOCATION DU CAVEAU MAFLI

<b>Prix de location Caveau</b>	Fr. 150.- (+ Fr. 30.- pour le nettoyage) <b>prix lutriens</b> Fr. 180.- (+ Fr. 30.- pour le nettoyage) <b>prix non-lutriens</b> <b>Le nettoyage est à payer directement au concierge</b>
<b>Prix de location de la cuisine</b>	Fr. 30.- (uniquement four et plaques, pas d'équipement)
<b>Dépôt</b>	Fr. 300.- (à remettre au concierge du Château)
<b>Places assises</b>	50 max.
<b>Places debout</b>	70 max.
<b>Heures de police</b>	01h00 du matin
<b>Autorisation exceptionnelle sur demande écrite</b>	02h00 du matin (arrêt de la musique 01h00)
<b>Visite des lieux</b>	Greffe municipal
<b>Responsable</b>	Concierge du Château, M. Eric Ceppi <u>natel</u> :079/623.66.66

Précisions :

- Il est **strictement interdit de cuisiner à l'intérieur du caveau**, mais il est possible de réchauffer des plats à l'aide d'un réchaud apporté par les soins du locataire. Ne sont pas autorisés les mets au fromage (tels que la raclette, fondue ou croûtes au fromage) ainsi que la fondue bourguignonne (à l'huile). Les fondues à la viande (chinoise, Bacchus, etc) sont autorisées. Il n'ya pas de vaisselle à disposition.
- L'utilisation de fumigènes et autres engins pyrotechniques est **interdite**
- Il y a des tiroirs frigorifiques, l'eau courante. Seuls sont fournis : les tables et les bancs
- Les WC se trouvent dans la cour à quelques mètres de l'entrée du caveau
- **PAS DE LOCATION POUR LES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS**

Préréservation et renseignements supplémentaires auprès du greffe municipal au 021/796 21 21

Adresse pour confirmer la location :

Greffe municipal de Lutry, Le Château, 1095 Lutry, fax: 021 796 21 49, e-mail: greffe@lutry.ch



## COMMUNE DE LUTRY

### Règlement d'utilisation du Caveau Maflì

Le Caveau Maflì est loué, aux lutryens et aux sociétés locales aux conditions suivantes :

1. Les demandes de réservation sont faites auprès du Greffe municipal.
2. La clé est remise par M. Eric Ceppi, concierge (079 623 66 66) à la personne indiquée sur la lettre de confirmation et n'est pas transmissible.
3. Les locaux loués seront reconnus à la prise de possession ainsi qu'à la remise par l'utilisateur et un représentant de la Commune.
4. A partir de la reconnaissance et jusqu'à la reddition, la responsabilité des locaux incombe à l'utilisateur.
5. Ne sont pas autorisés, les mets dégageant des odeurs persistantes et des fumées grasses tels que mets au fromage ou cuisson à l'huile.
6. Sur demande préalable et écrite du locataire, un apéritif peut être organisé dans la cour. Dans ce cas, 2 tables peuvent être mises à disposition de l'utilisateur au prix de CHF 10.- par table.
7. Il ne sera rien posé contre les murs.
8. L'utilisateur étant seul responsable de l'état des locaux, tous les dégâts causés à l'immeuble, aux locaux, aux installations, aux œuvres d'art exposées sont à sa charge.
9. L'utilisateur est responsable de la mise en place et du rangement du matériel. Afin de préserver le mobilier (tables, chaises) celui-ci ne doit pas être déplacé hors du Caveau ; L'utilisateur et ses convives veilleront à ne pas faire de bruit en quittant les lieux.
10. Le stationnement des véhicules dans la cour du Château est interdit.
11. L'utilisateur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule sans incident ; il est responsable de ce qui se passe à l'intérieur du Caveau et aux alentours proches.